



Partenaire Officiel

# Référence

## L'assurance de vos passions

### Tarifs dégressifs flottes

Autos, motos, cyclos, véhicules militaires, tracteurs...

### Garanties vol, incendie, tempête, sans franchise \*

avec ou sans expertise

### Assistance prestige +

intervention d'un dépanneur sur place ou  
**remorquage du véhicule au garage de votre choix,**  
**avec une prise en charge jusqu'à 3 000 €,**  
sans franchise kilométrique.

**DEVIS IMMÉDIAT**  
**01 42 46 52 52**

accueil.collection@carene.fr

109 rue du Faubourg Saint-Honoré  
75008 Paris

9 place Benoît Crépu  
BP 5004  
69245 Lyon Cedex 05

69 av. Léon Gambetta  
CS 50835  
26008 Valence Cedex

17 bld Pasteur  
07200 Aubenas

[www.iccassurances.fr](http://www.iccassurances.fr)

**icc carene**  
**assurances**

\* sauf franchise réglementaire en cas de catastrophe naturelle, conduite exclusive ou occasionnelle d'assuré ayant moins de 3 ans de permis de conduire - pour les valeurs supérieures à 150000 €, nous consulter

Carene assurances -société de courtage d'assurances - RCS Paris 652 044 249 - ORIAS n° 07 000 004 [www.orias.fr](http://www.orias.fr) 1rue Jules Lefebvre 75311 Paris Cedex 09. Contrat d'assurance collective de dommages «véhicules de collections» - Référence souscrit auprès d'Allianz IARD - 1 cours Michelet CS 30051 92076 Paris La Défense Cedex, de Protexia France - CC K608 Immeuble Acacia, 13/27 Esplanade Charles de Gaulle 92076 Paris La Défense Cedex, de Mondial Assistance AWP P&C Eurosquare 2/7 rue Dora Maar 93400 Saint-Ouen Entreprises d'assurances régies par le Code des assurances.

## L'USAGE DE VOS VÉHICULES

### Tous déplacements privés et trajet travail occasionnel kilométrage illimité.

Vous pouvez vous en servir tous les jours, en France métropolitaine et à l'étranger, quelle que soit la nature de vos **déplacements privés**, et dans le cadre de **sorties d'entretien**, de **défilés** ou de **promenades**, de **concentrations touristiques**, de **rallyes de régularité**, à l'**exclusion de toutes compétitions ou épreuves de vitesse**. Pour les véhicules antérieurs à 1981, trajet travail occasionnel. Tous déplacements professionnels exclus.

Sur simple demande de votre part et **SANS SURPRIME**, vous pourrez également les utiliser dans le cadre d'une location avec chauffeur à l'occasion d'événements ponctuels et festifs comme les mariages, les communions, etc. (*usage limité à 3 jours par événement et jusqu'à 4 fois par an*). **Nous consulter.**

## CONDUCTEUR(S)

- Vous-même, souscripteur du contrat, votre conjoint, partenaire de PACS ou concubin nommément désigné, occasionnellement votre enfant pour autant qu'il possède son permis de conduire depuis plus de 2 ans et que le véhicule utilisé soit une automobile antérieure à 1981.
- Un conducteur dénommé, quel qu'il soit, pour autant qu'il s'agisse d'une personne possédant son permis depuis plus de 3 ans et pouvant justifier de l'assurance d'un véhicule d'usage courant (*automobile ou 2 roues d'une cylindrée supérieure ou égale à 125 cm<sup>3</sup>*). Cette dernière obligation n'est pas nécessaire pour votre conjoint, partenaire de PACS ou concubin (*joindre justificatif*).

Une extension particulière est prévue gratuitement dans le cas de prêt lors de manifestations, rallyes, concentrations, etc., ainsi qu'aux assurés **ICC Carene assurances**.

## SOUSCRIPTION : 2 possibilités

### 1. Vous avez déterminé la prime qui correspond à votre situation

- **Complétez et signez le bulletin ci-contre** (*attention, n'omettez aucune information*),
- **Joignez la copie recto-verso de votre carte d'identité, du(des) permis de conduire, de la (des) carte(s) grise(s), de l'expertise du véhicule** (*si évaluation fixée par un expert et si souscription des garanties vol, incendie-tempêtes, dommages agréés*).
- **Adressez l'ensemble accompagné de votre règlement** (*ou votre RIB pour prélèvement mensuel sans frais supplémentaires si la prime est supérieure ou égale à 120 €*).

**Dans le cas où le dossier ne serait pas complet, nous serions contraints de vous le retourner et nous ne pourrions vous assurer.**

### 2. Vous préférez que le tarif soit confirmé par nos soins avant de prendre votre décision

Complétez les informations d'état civil (*adresse, permis, etc.*), les caractéristiques de votre(vos) véhicule(s) et adressez-nous l'imprimé. Nous vous communiquerons nos conditions par retour et sans engagement de votre part.

## DROIT DE RENONCIATION

Vous disposez d'un droit de renonciation de 14 jours calendaires révolus en cas de vente à distance ou de démarchage.

## CONDITIONS DE SOUSCRIPTION

### Pour profiter de nos tarifs, il convient d'être :

- titulaire d'un permis en cours de validité sur le territoire français depuis plus de 3 ans dans la catégorie du véhicule à garantir,
- assuré pour un véhicule d'usage courant (*automobile ou 2 roues d'une cylindrée supérieure ou égale à 125 cm<sup>3</sup>*) à votre nom ou au nom de votre conjoint, partenaire de PACS ou concubin ou un véhicule de fonction.

### Le souscripteur et les conducteurs désignés ne doivent pas avoir fait l'objet au cours des 36 derniers mois :

- d'une condamnation pour conduite sous l'empire d'un état alcoolique ou l'emprise de stupéfiants, blessures involontaires, homicides,
- d'une suspension de permis ou de retrait de permis de conduire quel qu'en soit le motif,
- d'une résiliation ou d'une nullité de contrat d'assurance auto par un précédent assureur quel qu'en soit le motif.

## VOL, INCENDIE-TEMPÊTES, DOMMAGES TOUS ACCIDENTS AVEC EXPERTISE

### Si vous souhaitez bénéficier de l'une de ces options :

- la valeur assurée doit être fixée par un expert agréé (*liste nationale des experts automobiles consultable sur le site [www.securite-routiere.gouv.fr](http://www.securite-routiere.gouv.fr)*). Vous devez impérativement nous adresser l'expertise correspondante (*datant de moins de 3 ans*),
- vous devez nous consulter au préalable si la valeur de votre véhicule est supérieure à 150 000 €,
- votre véhicule devra être remisé dans un garage privatif clos et dont l'(les) accès est (sont) fermé(s) à clé, au minimum entre 22H00 et 8H00 du matin lors de la présence du souscripteur à son domicile.

Vous n'avez pas à respecter ces obligations lorsque vous souscrivez seulement les garanties responsabilité civile, bris de glaces, assistance, garantie du conducteur et protection juridique.

## VOL, INCENDIE-TEMPÊTES, DOMMAGES TOUS ACCIDENTS SANS EXPERTISE

Vous n'avez pas à produire d'expertise préalable.

Ces options sont accordées à hauteur d'un plafond de garantie. L'indemnité au jour d'un sinistre **sera fixée à dire d'expert de la compagnie, sans qu'elle ne puisse excéder la valeur assurée.**

## GARANTIE « VÉHICULE AU REPOS »

Cette option de garantie concerne tous véhicules de prestige et de collection acceptés par le présent contrat, y compris les voitures de course et les prototypes, remisés ou immobilisés dans un garage individuel privatif, clos et fermé, la batterie débranchée.

Vous pouvez ainsi vous assurer contre le vol, le vandalisme suite à effraction des locaux, l'incendie, les tempêtes, la grêle, la neige et les catastrophes naturelles du(des) véhicule(s) remisé(s) dans le garage, **hors assurance circulation** (*expertise de moins de 3 ans à produire à la souscription*).

**Franchise fixe non modulable de 750 € TTC par sinistre et par véhicule.**

Pour toute demande de tarification et de conditions de souscription, **nous consulter.**

Les garanties, services et modalités d'indemnisation figurant dans cette brochure s'appliquent dans les conditions, limites et exclusions du contrat. Ce document est à caractère publicitaire et ne se substitue pas au contrat Référence.

# PRIMES ANNUELLES TTC - AFFAIRES NOUVELLES 2021 (autos, motos...)

Tarif applicable dès le 1er février 2021 jusqu'au 31 janvier 2022

## 1. RESPONSABILITÉ CIVILE - Défense Pénale et Recours Suite Accident (D.P.R.S.A.)

### Responsabilité personnes et familles transportées

Catastrophes naturelles\*, catastrophes technologiques et forces de la nature (forces de la nature à concurrence de 7 623 €)

### Tarif flotte, dégressivité des primes se déclinant du véhicule le plus récent au plus ancien.

Si votre véhicule a été mis en circulation :

#### avant 1966

25,35	€	pour le 1 <sup>er</sup> véhicule
21,31	€	pour le 2 <sup>ème</sup> véhicule
19,29	€	pour le 3 <sup>ème</sup> véhicule
gratuit		pour le 4 <sup>ème</sup> et suivants

#### de 1966 à 1973

46,66	€	pour le 1 <sup>er</sup> véhicule
37,57	€	pour le 2 <sup>ème</sup> véhicule
28,48	€	pour le 3 <sup>ème</sup> véhicule
gratuit		pour le 4 <sup>ème</sup> et suivants

#### de 1974 à 1983

61,91	€	pour le 1 <sup>er</sup> véhicule
48,78	€	pour le 2 <sup>ème</sup> véhicule
35,65	€	pour le 3 <sup>ème</sup> véhicule
gratuit		pour le 4 <sup>ème</sup> et suivants

#### de 1984 à 1993

88,27	€	pour le 1 <sup>er</sup> véhicule
71,10	€	pour le 2 <sup>ème</sup> véhicule
61,00	€	pour le 3 <sup>ème</sup> véhicule
gratuit		pour le 4 <sup>ème</sup> et suivants

#### de 1994 à 1999

100,50	€	pour le 1 <sup>er</sup> véhicule
90,40	€	pour le 2 <sup>ème</sup> véhicule
82,32	€	pour le 3 <sup>ème</sup> véhicule
75,25	€	pour le 4 <sup>ème</sup> et suivants

#### de 2000 à 2005 (sous réserve d'acceptation)

131,30	€	pour le 1 <sup>er</sup> véhicule
115,14	€	pour le 2 <sup>ème</sup> véhicule
101,00	€	pour le 3 <sup>ème</sup> véhicule
87,87	€	pour le 4 <sup>ème</sup> et suivants

Au-delà de 2005, nous consulter.

## 2. GARANTIES OPTIONNELLES : VOL, INCENDIE-TEMPÊTES, DOMMAGES TOUS ACCIDENTS

### ✓ Avec expertise préalable

#### VOL et INCENDIE-TEMPÊTES AVEC EXPERTISE PRÉALABLE

Si votre véhicule a été mis en circulation (au-delà de 1989 nous consulter)

avant 1959	0,184 % de la valeur agréée
de 1960 à 1973	0,276 % de la valeur agréée
de 1974 à 1979	0,386 % de la valeur agréée
de 1980 à 1984	0,502 % de la valeur agréée
de 1985 à 1989	0,527 % de la valeur agréée

Sans franchise \*

Pour des valeurs supérieures à 150 000 €, nous consulter

#### VOL, INCENDIE-TEMPÊTES, DOMMAGES TOUS ACCIDENTS AVEC EXPERTISE PRÉALABLE

Si votre véhicule a été mis en circulation (au-delà de 1989 nous consulter)

avant 1959	0,721 % de la valeur agréée
de 1960 à 1973	0,891 % de la valeur agréée
de 1974 à 1979	1,045 % de la valeur agréée
de 1980 à 1984	1,206 % de la valeur agréée
de 1985 à 1989	1,337 % de la valeur agréée

#### Franchise dommages uniquement

Dommages « tous accidents » en valeur agréée

- Véhicules jusqu'au 31.12.1971 :  
2% de la valeur assurée avec un minimum de 76 € et un maximum de 762 €
- Véhicules à compter du 01.01.1972 :  
3% de la valeur assurée avec un minimum de 76 € et un maximum de 762 €

Pour des valeurs supérieures à 150 000€, nous consulter

La somme assurée doit être fixée par un expert agréé (*liste nationale des experts automobiles consultable sur le site [www.securite-routiere.gouv.fr](http://www.securite-routiere.gouv.fr)*). Vous devez impérativement nous adresser l'expertise correspondante (*datant de moins de 3 ans*) par lettre recommandée avec accusé réception.

### ✓ Sans expertise préalable

#### VOL, INCENDIE-TEMPÊTES, DOMMAGES TOUS ACCIDENTS SANS EXPERTISE PRÉALABLE

Assurance Vol, Incendie-Tempêtes et/ou Dommages Tous Accidents **SANS EXPERTISE PREALABLE**. Valeur assurée à dire d'expert au jour du sinistre, avec montant de garantie maximum.

Plafond Garanties	Vol, Incendie-Tempêtes	Vol, Inc.-Temp., Dom. Acc.
4 roues ou plus à 7 500 €	41,21 €	106,15 € franchise fixe Dom. 150 €
4 roues ou plus à 10 000 €	57,54 €	144,80 € franchise fixe Dom. 180 €
4 roues ou plus à 15 000 €	86,31 €	217,29 € franchise fixe Dom. 225 €
4 roues ou plus à 18 000 €	103,56 €	260,74 € franchise fixe Dom. 261 €
4 roues ou plus à 23 000 €	131,34 €	331,94 € franchise fixe Dom. 322 €
4 roues ou plus à 30 000 €	172,61 €	434,57 € franchise fixe Dom. 405 €
2 roues à 3 500 €	24,52 €	67,35 € franchise fixe Dom. 150 €
2 roues à 6 000 €	35,28 €	96,88 € franchise fixe Dom. 150 €

Sans franchise \*

\* sauf franchise réglementaire en cas de catastrophe naturelle, conduite exclusive ou occasionnelle d'assuré ayant moins de 3 ans de permis de conduire

### 3. AUTRES OPTIONS

#### BRIS DE GLACES (y compris optiques de phares)

35 € pour une garantie de 500 €

64 € pour une garantie de 800 €

96 € pour une garantie de 1 068 €

123,50 € pour une garantie de 1 373 €

#### ASSISTANCE

##### ASSISTANCE CLASSIQUE

Assistance après accident, incendie, panne, limitée aux véhicules < à 3.5t, en France métropolitaine et Pays de la carte verte. Intervention d'un **dépanneur sur place ou remorquage** à hauteur de 400 €. Franchise de 5 km du domicile. Le rapatriement des personnes est couvert sans limitation de somme.

15 € pour le 1<sup>er</sup> véhicule

13,50 € pour le 2<sup>ème</sup> véhicule

10 € pour le 3<sup>ème</sup> véhicule

39 € forfait flotte (à partir du 4<sup>ème</sup> véhicule et suivants)

##### ASSISTANCE PRESTIGE +

Assistance après accident, incendie, panne, **crevaison, erreur/gel carburant, vol/tentative de vol, vandalisme**, limitée aux véhicules < à 3.5t, en France métropolitaine et pays de la carte verte.

Intervention d'un **dépanneur sur place ou remorquage du véhicule au garage choisi par le client, avec une prise en charge jusqu'à 3 000 €**, sans franchise kilométrique.

Le rapatriement des personnes est couvert sans limitation de somme.

82 € par véhicule

#### GARANTIE DU CONDUCTEUR

OPTION 1 - pour toute la flotte 16 €

- ▶ décès 153 000 €,
- ▶ atteinte permanente à l'intégrité physique et psychique (APIPP) 153 000 €, au-delà d'un taux d'APIPP de 15%.

OPTION 2 - pour toute la flotte 42 €

- ▶ décès 305 000 €,
- ▶ atteinte permanente à l'intégrité physique et psychique (APIPP) 305 000 €, sans franchise.

**Important ! Nous vous conseillons de souscrire cette garantie.** En effet, en cas d'accident, que vous soyez responsable ou non, nous vous indemnisons des préjudices résultant des dommages corporels que vous avez subis.

#### PROTECTION JURIDIQUE (forfait)

10,34 € PAR VEHICULE - gratuité à partir du 4<sup>ème</sup> véhicule

#### REMORQUE (responsabilité civile)

Pour un poids total en charge supérieur à 750 kg.

25 € par remorque

**SOUSCRIPTEUR (\*)**

Nom ..... Prénom .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville .....

Tél. .... Mobile .....

Email .....

Date naissance ..... Profession .....

Date permis ..... N° permis (\*) .....

J'accepte de recevoir les offres commerciales personnalisées distribuées par Carene assurances :  **oui**  **non****QUI SONT LES CONDUCTEURS ?**

	Conjoint / partenaire de PACS / concubin (*)	Autre conducteur désigné (*)
<b>Nom</b>		
<b>Prénom</b>		
<b>Date de naissance</b>		
<b>Date et n° de permis (*)</b>		

joindre copie(s) recto-verso : (\*) du (des) permis de conduire et du justificatif de concubinage (le cas échéant), (\*\*) de la carte d'identité du souscripteur

**Au cours des 36 derniers mois, le souscripteur et les conducteurs désignés ont-ils fait l'objet :**

- d'une condamnation pour conduite sous l'empire d'un état alcoolique ou l'emprise de stupéfiant, blessures involontaires, homicides ?  **oui**  **non**
- d'une suspension de permis ou de retrait de permis de conduire quel qu'en soit le motif ?  **oui**  **non**
- d'une résiliation ou d'une nullité de contrat appliquée par un précédent assureur ?  **oui**  **non**

**Le souscripteur ainsi que les conducteurs désignés :**

- sont-ils titulaires d'un permis de conduire en cours de validité sur le territoire français depuis plus de 3 ans dans la catégorie du (des) véhicule(s) à garantir ?  **oui**  **non**
- sont-ils assurés pour un véhicule d'usage courant (automobile ou 2 roues d'une cylindrée supérieure ou égale à 125 cm<sup>3</sup>) à leurs noms ou aux noms de leurs conjoints ou partenaires de PACS ou concubins ou un véhicule de fonction ?  **oui**  **non**

**QUELLE EST LA DATE D'EFFET SOUHAITÉE ?**

Au plus tôt date de réception de votre règlement par notre société, ou au : .....

Le règlement par chèque doit être effectué à l'ordre d'ICC Carene assurances (ou votre RIB pour prélèvement mensuel sans frais supplémentaires si la prime est supérieure ou égale à 120 €).

**QUEL EST LE CONTRAT D'ASSURANCE POUR VOTRE VÉHICULE MODERNE ?**

	Nom de la compagnie	Numéro de contrat
<b>Souscripteur</b>		
<b>Autre conducteur</b>		

Fait à ..... le .....

Signature du souscripteur

(précédée de la mention «lu et approuvé»)

Nous recueillons vos données personnelles et les utilisons pour la gestion de cette demande. Elles sont destinées prioritairement à Carene assurances et ses services. Vos informations personnelles nous aident à mieux vous connaître et ainsi à vous proposer des solutions et services qui vous correspondent. Nous les conservons deux ans. Vous gardez bien sûr la possibilité d'y accéder, de demander leur modification, rectification, portabilité ou effacement et de vous opposer à leur utilisation. Vous pouvez également prendre contact avec le responsable des données personnelles pour toute information ou contestation (loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978). Pour cela, il vous suffit d'adresser une demande écrite par courrier à : DPO - Carene assurances - 109 rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 Paris, par e-mail à : dpo@carene.fr. Vous pouvez également vous adresser à la CNIL. Le ciblage des offres commerciales peut être automatisé et basé sur des profils de clients ou de prospects. Pour plus de détail, reportez-vous aux documents contractuels, notamment les dispositions générales ou notices d'information et les sites internet de Careneassurances ou de la compagnie qui vous assure. Protéger nos clients et nous protéger nous-mêmes est au cœur de la politique de maîtrise des risques de Carene assurances et de ses partenaires et de la lutte anti-fraude. Aussi, nous gardons la possibilité de vérifier ces informations et de saisir, si nécessaire, les autorités compétentes.

